

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2021_029

OBJET :

COMMISSION 4

BATIMENTS

***Vente du bâtiment du
7, rue de la Grande
Campagne à M. et
Mme
VANHAESEBROECK
pour un projet de
restaurant***

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION N°4

BATIMENTS

Cession du bâtiment du 7, rue de la grande campagne à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, (parcelle AN198) à M. et Mme VANHAESEBROECK pour un projet de restaurant

Le Conseil Communautaire,

Considérant le bâtiment situé au 7, rue de la Grande campagne à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, situé sur la parcelle AN198 n'est plus occupé par les services communautaires,

Vu la délibération n°CC_2019_016 du Conseil communautaire en date du 25 février 2019 relative à la désaffectation de ce bâtiment

Vu la délibération n°CC_2019_017 du Conseil communautaire en date du 25 février 2019 relative au déclassement de ce bâtiment

Vu la délibération n°CC_2019_018 du Conseil communautaire en date du 25 février 2019 relative à la mise en vente de ce bâtiment au prix de 300 000 € net vendeur,

Vu l'avis n°2017-586V3661 en date du 28 Novembre 2017 par lequel le service des Domaines évalue le bien à 240 000 €.

Vu l'avis n°2020-586V2625 en date du 7 janvier 2021 mettant à jour cet avis, et évaluant le bien à 290 000 €.

Vu la délibération CC_2019_066 du conseil communautaire du 25 mars 2019 relative à la vente de ce bien au profit de LOGINOR – IMMOBILIER en vue d'y réaliser un projet d'aménagement de logements autour d'un jardin ouvert sur la médiathèque,

Considérant que l'acquéreur n'a pas obtenu son permis de construire et que cela a entraîné la caducité du compromis de vente signé le 14 juin 2019,

Considérant l'opportunité de céder le bâtiment à M. et Mme VAN HAESBROECK, ou à toute personne morale ou physique qui pourra s'y substituer en vue de construire un restaurant.

Oui l'exposé de son Président,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- D'acter la vente de la parcelle AN 198 au profit de M. et Mme François VAN HAESBROECK ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 300 000 € net vendeur, dans les conditions ci-dessus énumérées,
- D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- D'autoriser M. et Mme VAN HAESBROECK à déposer tout permis de construire avant la signature de l'acte de vente,

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200041960-20210215-CC_2021_029-DE

- De mandater Me Anne-Françoise POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20210215-CC_2021_029-DE